

MODALITÉS CONCERNANT LE COMPTE DE TAXE SCOLAIRE

La période couverte par la taxe scolaire correspond à une année scolaire, qui débute le 1^{er} juillet pour se terminer le 30 juin de l'année suivante.

OPTIONS DE PAIEMENT ET VERSEMENT

En vertu de l'article 315 de la Loi sur l'instruction publique, la taxe scolaire est payable en deux versements si elle est égale ou supérieure à 300 \$.

Les dates de versements sont les suivantes :

- le 30 août 2010
- le 29 novembre 2010

Le compte de taxe est payable :

- dans la plupart des institutions financières;
- par la poste en utilisant l'enveloppe-réponse ci-incluse : joindre un chèque à l'ordre de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries en y indiquant le numéro de référence. Assurez-vous d'insérer le(s) coupon(s) détachable(s). Si vous désirez payer au complet votre compte, veuillez utiliser le coupon du « versement 1 » et y indiquer le montant total;
- par mode électronique (Internet ou téléphone) : si votre institution financière offre ce service;
- au comptoir de service de la Commission scolaire, situé au 643, avenue du Cénacle, Québec.

HEURES D'OUVERTURE AU COMPTOIR DE SERVICE

Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 16 h 30

Les modalités de paiement suivantes sont acceptées : chèque, carte de débit ou argent comptant.

Les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE

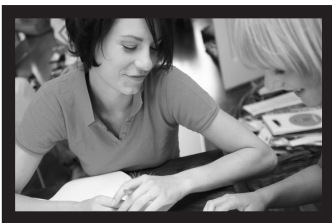
Le contribuable doit informer la Commission scolaire d'un changement d'adresse postale. Tout retard de paiement découlant de l'omission d'un contribuable d'avoir informé la Commission scolaire d'un changement d'adresse entraînera des frais d'intérêt au taux de 14 %.

ACQUISITION D'UNE NOUVELLE PROPRIÉTÉ ET UTILISATION DU N° DE RÉFÉRENCE RATTACHÉ À CETTE PROPRIÉTÉ

Tout paiement requiert le numéro de référence qui apparaît sur votre compte de taxe scolaire (sous le logo de la Commission scolaire) et celui-ci est rattaché à la propriété et non au propriétaire. Si vous avez acquis une nouvelle propriété, veuillez utiliser le nouveau numéro de référence rattaché à cette nouvelle unité d'évaluation. Si vous avez l'intention de payer ce compte en utilisant les services électroniques, assurez-vous d'avoir effectué les changements nécessaires auprès de votre institution financière ainsi qu'à son site Internet.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- **Aucune copie de compte n'est transmise au créancier hypothécaire.** Vous devez donc transmettre une copie de ce document le plus rapidement possible afin d'éviter tout retard qui entraînerait des frais d'intérêt.
- **Aucun reçu n'est émis automatiquement.** Vous devez donc conserver votre copie de compte à des fins d'impôt.
- **Nous vous offrons maintenant la possibilité de consulter votre compte de taxe scolaire par le biais de notre site Internet,** au www.csdps.qc.ca, rubrique Sections les plus fréquentées / Taxe scolaire, hyperlien « Services en ligne ». Pour profiter de ce service, vous devez vous inscrire comme membre lors de votre première visite en utilisant le numéro d'identification qui apparaît sur votre facture et qui est situé à gauche, au-dessus de votre nom, dans la section « propriétaire ».
- Pour toute demande de renseignements concernant votre compte de taxe scolaire, vous pouvez communiquer avec l'un de nos agents :
 - par téléphone au 418 666-4600
 - par télécopieur au 418 821-8862
 - par courriel à taxe.scolaire@csdps.qc.ca
- Si vous avez des questions relativement aux modifications apportées à la fiscalité scolaire, nous vous invitons à consulter le site Internet de la Commission scolaire au www.csdps.qc.ca.



DES COMMISSAIRES ATTENTIFS À VOS BESOINS

Si vous avez des préoccupations ou des idées à l'égard des services de l'école de votre quartier, votre commissaire sera heureux d'en discuter avec vous!

UN GOUVERNEMENT LOCAL

Les commissaires de chaque circonscription sont désignés par les citoyens dans le cadre d'élections scolaires. Le mandat du conseil des commissaires est de quatre ans. Deux autres commissaires représentent les parents du primaire et du secondaire au sein du conseil pour une période d'un an. Les séances du conseil des commissaires ont lieu à tous les mois et le public peut y assister, ainsi qu'y poser des questions.

LE RÔLE DU COMMISSAIRE

- Veiller à la qualité de l'éducation offerte par les établissements, en prenant des décisions qui concernent les services éducatifs et les installations de la Commission scolaire.
- S'assurer que les ressources financières et matérielles sont bien partagées entre les établissements, tout en gardant l'œil sur la bonne organisation des services de garde et du transport scolaire.
- Promouvoir les réalisations des établissements de sa circonscription, et faire briller l'école publique de façon générale.
- Soutenir le développement de la région en créant des liens avec des partenaires et des entreprises pour différents projets de nature éducative, économique, sociale ou culturelle.

CONSEIL DES COMMISSAIRES 2007-2011



Circonscription 7
Jean-Marc Laflamme
Président
Beauport
418 666-7899



Circonscription 13
Huguette L. Parent
Vice-présidente
Beauport
418 666-8279



Circonscription 1
François Renaud
Côte-de-Beaupré
francois.renaud@csdps.qc.ca



Circonscription 2
Marie-Josée Fortin
Côte-de-Beaupré
418 827-5041



Circonscription 3
Martin Deschênes
Île d'Orléans
418 828-2823



Circonscription 4
Benoît Côté
Beauport et Boischatel
418 664-1665



Circonscription 5
Clément Turcotte
Beauport
418 661-5529



Circonscription 6
Luc Dufresne
Beauport
418 997-9126



Circonscription 8
Denys Brousseau
Beauport
418 998-2870



Circonscription 9
Jean-François Bolduc
Beauport
418 667-6971



Circonscription 10
Lyne Villeneuve
Beauport
418 660-1028



Circonscription 11
Brigitte Rodrigue
Beauport
418 666-0459



Circonscription 12
Hélène Chabot
Beauport et
Sainte-Brigitte-de-Laval
418 666-2736



Circonscription 14
René Dion
Charlesbourg
418 624-1852



Circonscription 15
Daniel Racine
Charlesbourg
418 626-6503



Circonscription 16
Fernand Boutet
Charlesbourg
418 628-5886



Circonscription 17
Michel Bélanger
Charlesbourg
418 208-7998



Circonscription 18
Bernard Brassard
Charlesbourg
418 628-0330



Circonscription 19
Marie-France Painchaud
Charlesbourg
418 626-6029



Circonscription 20
Fernand Veer
Charlesbourg
418 621-9636



Circonscription 21
Christiane Dompierre
Charlesbourg
418 621-0712



Circonscription 22
André Caron
Charlesbourg
418 624-8210



Circonscription 23
Danielle Bolduc
Lac-Saint-Charles
418 849-0231



Circonscription 24
Hélène Napert
Stoneham-et-Tewkesbury,
Lac-Delage, Charlesbourg
418 849-2681



Circonscription 25
Yvon Blanchet
Lac-Beauport
418 849-2704



Anne Giroux
Représentante du comité
de parents au secondaire
418 573-0889



Sandra Poliquin
Représentante du comité
de parents au primaire
418 762-0500

Pour en savoir plus sur le territoire
et les établissements de chaque
circonscription : www.csdps.qc.ca